



FORMATION CONTINUE 2023

PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE

CYCLE DROIT BANCAIRE

**SESSION 3
ACTUALITE**

DE LA RESPONSABILITE DU BANQUIER

**Vendredi 10 novembre
De 9h30 à 12h30**

**En présentiel :
EDASOP
35 C Bd des Récollets Toulouse
En visio : via zoom**

**Jérôme LASSERRE-CAPDEVILLE
Maître de conférence
Université de Strasbourg**

**90€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Être à jour des évolutions légales et réglementaires intéressant la responsabilité du banquier
- Être à jour de la jurisprudence intéressant la responsabilité du banquier
- Savoir où sont les principaux risques pour le banquier prêteur ou le banquier teneur de compte

Pré requis : Être avocat.

Programme :

§1. La responsabilité du banquier dispensateur de crédits

- Devoir de mise en garde
- Prêts en devise
- Opérations de défiscalisation
- Taux d'intérêt
- Clauses abusives

§2. Responsabilité du banquier hors crédit

- Devoir de non-ingérence
- Secret bancaire
- Compte en banque
- Autres

§3. Cas des instruments de paiement

- Le chèque
- Les autres instruments de paiement

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2(Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visio : Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 33 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)